# **BULLETIN D’INFORMATIONS AUX FABRIQUES**

## **DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE**

Novembre 2022

*Les documents sont disponibles sur le site du diocèse sous la rubrique :*

*Diocèse/Administration/Procure/Section documents*

**Si vous voulez obtenir les documents en format papier ou sur support informatique, vous devez communiquer avec Madame Marie-Claude Chagnon:**

télécopieur : 450 773-5073 (à l’attention de Marie-Claude Chagnon)

téléphone : Marie-Claude Chagnon, 450 773-8581, poste 237

courriel : marie-claude.chagnon@ecdsh.org

**Changements à considérer lors de la préparation des prévisions budgétaires 2023 :**

* Les frais de déplacement changent à **0,55 $** du kilomètre.
* La rémunération des prêtres et des agentes et agents de pastorale en paroisse est majorée de 3,0% selon la politique salariale de l’évêché.
  + Rémunération annuelle des prêtres : 29 334 $
  + Échelle salariale des agentes et agents de pastorale
    - Niveau 1 : + 1 225 $
    - Niveaux 2 et 3 : + 1 300 $
    - Niveaux 4, 5 et 6 : + 1 355 $
    - Niveau 7 : + 1 385 $
* La pension des prêtres et l’allocation mensuelle de nourriture sont majorées afin de s’approcher du prix réel des logements et de l’augmentation des coûts de nourriture.
  + Pension mensuelle pour un prêtre seul, vivant dans un presbytère :
    - Logement : 1 000 $
    - Nourriture : 560 $
  + Prêtres additionnels:
    - Logement : 525 $
    - Nourriture : 560 $
  + Curé reçoit une allocation de 178 $ pour les dépenses inhérentes à sa fonction.

**Autres points :**

* La valeur du logement pour fins fiscales est établie à 800 $ par mois.
* Les feuilles pour la comptabilité manuelle sont toujours disponibles à la Chancellerie.
* **Nous demandons encore une fois votre collaboration pour vérifier tous les mandats qui viennent à échéance au 31 décembre 2022:**
  + présidence et vice-présidence de l’assemblée de fabrique;
  + personne préposée à l’administration;
  + personne autorisée à signer des extraits officiels.

**Documents disponibles sur le site du diocèse :**

* Prévisions budgétaires 2023
* Rapport financier de la fabrique au 31 décembre 2022
* Rapport financier du cimetière au 31 décembre 2022

(pour les fabriques qui présentent un rapport distinct)

* Détails complémentaires au rapport financier – 2022
* Liste des marguilliers – 2023 ***N’oubliez pas de transmettre à la Procure***
* Liste des quêtes – 2023
* Messes de binage
* Modèle de procès-verbal pour l’élection des marguilliers
* Description de tâches et résolution de l’assemblée de fabrique pour la nomination d’une personne préposée à l’administration
* Cadre administratif
* Présidence de l’assemblée de fabrique et marguilliers
* **Salaires 2023 des agentes et agents de pastorale en paroisse**

**Révision des tarifs diocésains :**

* **Dîme** : Nouveau tarif à 75 $
* **Funérailles**: Nouveau tarif à 480 $
* **Mariages** : Nouveau tarif à 450 $
* **Offrandes de messes** : Statu quo à 15 $
* **Liturgie de la Parole au salon funéraire** : Nouveau tarif à 240 $
* **Célébration au cimetière sans funérailles** : Nouveau tarif à 110 $ lorsque le prêtre se rend au cimetière.
* **Adieu des enfants** : Statu quo à 0 $
* **Condoléances à l’église** : Statu quo à 250 $
* **Anniversaire de mariage**: Statu quo à 200 $
* **Extraits et certificats** : Nouveau tarif à 30 $

**Bornes de recharge électrique** :

Il a été discuté que les paroisses ne devraient pas payer pour les bornes de recharge. Dans le cas échéant ou un prêtre possèderait une voiture électrique, nous suggérons que celui-ci se munisse d’une borne de recharge mobile. Si cette borne mobile requiert une entrée électrique spéciale, nous suggérons que les coûts de cette installation électrique soit payée à 50% par la paroisse et 50% par le prêtre.

Nous attirons votre attention sur le fait que les prévisions budgétaires doivent porter la date de leur approbation par l’assemblée de fabrique.